

IGPDE - BUREAU DE LA RECHERCHE

LA VEILLE INTERNATIONALE EN BREVES – JANVIER 2012 - N° 26

Précisions méthodologiques

- Les Brèves et les Réactives sont élaborées à partir d'une analyse de sources d'informations et de rapports publiés tant par les administrations publiques européennes et étrangères que dans la presse, notamment.
- Leur objectif est d'apporter un éclairage comparatif sur les réformes de la gestion publique, principalement dans les pays de l'OCDE.
- Elles ne reflètent pas le point de vue de l'IGPDE.
- Pour des questions de format, nous indiquons seulement un ou deux liens ayant permis de rédiger l'information. Si d'autres ressources ont été utilisées, elles apparaissent entre parenthèses dans le corps du texte.

Note réactive du mois

Allemagne

N°41

La « règle d'or », qui a récemment fait l'objet de débats en France et s'inscrit désormais dans l'agenda européen, est inspirée de la Constitution allemande. L'objectif d'équilibre des finances publiques est en effet un principe consacré Outre-Rhin : présent dans la Loi fondamentale de 1949, il a été renforcé par l'adoption en 2009 d'un « frein à l'endettement » (Schuldenbremse) : sauf exceptions limitativement énumérées, le recours au crédit pour le financement des dépenses publiques est désormais proscrit.

[en savoir plus](#)

ACTUALITE DE LA GESTION PUBLIQUE

GESTION DE LA PERFORMANCE (BUDGET, INDICATEURS, AUDITS ...)

Pays-Bas

Le 11 janvier, le Bureau de la Planification sociale et culturelle a publié les résultats d'une étude « **Value for our taxes ?** » portant sur **l'efficacité et l'efficience de sept services publics** (enseignement primaire et secondaire, soins hospitaliers et autres soins, police et justice). Il y apparaît qu'entre 1995 et 2010, **les coûts de la plupart d'entre eux ont crû plus rapidement que leur rendement**. Ainsi, un traitement à l'hôpital, la scolarité d'un enfant à l'école primaire, etc.. sont devenus de plus en plus chers alors que **le niveau de satisfaction des utilisateurs est resté constant, voire a diminué**. Les personnels se plaignent de services mis sous tension par manque de ressources. Question relayée par la presse : à quoi les budgets alloués depuis 1995 ont-ils servi ?

[En savoir plus](#)

Royaume-Uni

Afin d'**encourager les investissements privés dans des projets de politiques sociales ou médicales** qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité, le nouveau Secrétaire auprès du Cabinet office, Jeremy Heywood, propose la **création d'un label** attestant de la qualité des dispositifs les plus performants. Il se prononce aussi en faveur d'une **rémunération des prestataires privés liée à leurs résultats**. L'objectif est de valoriser la prise de risque, en particulier dans des projets de grande envergure tels que la réinsertion des prisonniers ou des personnes toxicomanes, l'accompagnement des familles en difficultés, l'aide au retour à l'emploi etc. La délivrance du label et les évaluations préalables seraient confiées à un organisme indépendant.

[En savoir plus](#)

ORGANISATION ET DELIVRANCE DU SERVICE PUBLIC

Royaume-Uni

Une **réforme des partenariats publics-privés** (Private Finance Initiative, PFI) vient d'être engagée. Fin 2011, le ministère des Finances et le Comité des comptes publics du Parlement avaient pointé le **manque de solidité des analyses présidant au recours aux PPP** et l'**importance du risque financier** induit pour les administrations. Les engagements de paiement contractés dans ce cadre, qui vont jusqu'à 30 ans, représenteraient à ce jour une valeur quatre fois supérieure au capital de biens ainsi acquis. Largement utilisés par les gouvernements successifs pour la construction d'infrastructures (écoles, hôpitaux, prisons, routes ...), ces contrats permettent de réaliser des investissements lourds sans endettement apparent. Ils **réduisent toutefois les marges de manœuvre futures des organismes concernés** : certains hôpitaux suppriment du personnel et reportent des opérations, faute de budget, en raison du poids des échéances de leurs PPP.

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

QUALITE DE SERVICE, RELATION A L'USAGER, E-ADMINISTRATION

Allemagne

La Bavière offre à ses citoyens un nouveau portail sur lequel l'ensemble des services en ligne de l'administration bavaroise est accessible après une seule authentification, grâce à **la fonction d'identification en ligne de la nouvelle carte d'identité électronique**. Ce portail permet à toutes les autorités étatiques et municipales du Land d'offrir à leurs administrés des services sur Internet. Techniquement, le concept est mis en œuvre via un « compte citoyen » : un service d'enregistrement sur le portail est proposé à toutes les personnes connectées. Après création de son compte, le citoyen peut accéder à tout moment aux services qui lui sont proposés. En résulte un **gain de temps par réduction des démarches administratives**.

[En savoir plus](#)

Etats-Unis

« Data.gov », le **portail fédéral** créé en 2009 pour rassembler toutes les **données statistiques** des agences fédérales et les mettre à disposition du grand public, connaît un immense succès, indique un récent rapport du GSA (General Services Administration). Les téléchargements ont augmenté en un an de **270%**. Explication : des rubriques innovantes, qui permettent de créer des communautés thématiques, ou encore un « catalogue interactif » pour aider les utilisateurs à trouver plus aisément ce qu'ils cherchent. Depuis quelques mois, les promoteurs du site collaborent avec l'Inde pour en créer une version « open source » qui pourrait être adoptée par d'autres pays afin de mettre leurs données à disposition du grand public gratuitement et avec des formats facilement téléchargeables.

[En savoir plus](#)

Etats-Unis

Simplifier le « jargon administratif » à l'intention des usagers, comme la France l'a entrepris voici quelques années, c'est ce à quoi va s'attacher désormais le gouvernement fédéral, pour mettre en œuvre le « Plain Writing Act » (Acte sur la simplification du langage écrit) adopté en 2010. Certaines agences ont déjà entrepris des actions mais elles vont être considérablement renforcées, en particulier par les récentes consignes de l'Office of Information and Regulatory Affairs (Agence pour l'information et la réglementation) qui imposent aux agences de fournir désormais une **synthèse en langage simple de toutes leurs réglementations**, accessible en ligne.

[En savoir plus](#)

Italie

Depuis le 1er janvier dernier, dans le cadre de la directive du 22 décembre 2011 sur les simplifications administratives, **l'administration ne peut plus demander aux entreprises ou aux citoyens des documents déjà en sa possession**. Ces documents, si l'administration concernée ne les réclame pas aux autres administrations qui les détiennent, peuvent être remplacés par une « **autocertification** ». En outre, les administrations devront prévoir des personnels et un service dédié à la vérification et à la transmission des données demandées. Elles devront aussi rendre publiques sur leurs sites internet les mesures adoptées pour améliorer l'accès aux documents administratifs.

[En savoir plus](#)

Royaume-Uni

Le commissaire à l'Information, Christopher Graham, a décidé de considérer les **courriels échangés à titre privé par des détenteurs de l'autorité publique** comme pouvant faire l'objet de demandes d'informations dans le cadre de la loi de 2000 sur l'accès à l'information (Freedom of Information, FoI), dès lors qu'ils ont un objet professionnel. Les discussions entre ministres et les échanges au sein des cabinets pourraient ainsi être rendus publics. Le Comité d'administration publique du Parlement, qui supervise les lois, s'est saisi de cette question en raison des **dangers possibles d'une surinterprétation du texte** dont le champ, étendu récemment à de nouvelles entités publiques (police, universités, médiateur), devrait être encore élargi prochainement.

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

Royaume-Uni

Une récente étude de la Commission pour la qualité des soins (Care Quality Commission) a montré **qu'un établissement hospitalier britannique sur cinq ne remplit pas les standards légaux** de base en matière de **nutrition des personnes âgées** et que 40% d'entre eux ne respectent pas la **dignité** des patients. David Cameron a affirmé qu'il y a un réel problème au niveau du personnel soignant et a dénoncé une bureaucratie étouffante, appelant à des changements vers moins de paperasse et davantage de soins. Le Premier ministre a demandé que soient effectuées **des rondes toutes les heures pour s'assurer du bien-être de chaque patient** et a annoncé la mise en place **d'une évaluation de la qualité des soins par le personnel et par les patients** à partir de la question : « Recommanderiez-vous cet établissement à un ami ou un membre de votre famille ? ».

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

Suisse

Les Archives fédérales suisses (AFS) sont la première institution européenne à avoir élaboré un processus d'archivage des documents administratifs numériques considérés comme dotés d'une valeur archivistique : ils ont développé une interface qui **garantit le versement des documents numériques d'un système de gestion des affaires vers les archives**. Ainsi, la conservation des documents est assurée tout au long de leur cycle de vie, de leur création et leur gestion à leur clôture, jusqu'à leur versement final aux archives.

[En savoir plus](#)

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Allemagne

Le ministère fédéral de l'intérieur a publié **un catalogue de questions et de réponses au sujet de l'acceptation de cadeaux par les fonctionnaires**. Ce catalogue a été élaboré avec des acteurs du secteur privé afin de les sensibiliser aux règles particulières qui s'appliquent à l'administration publique en matière d'avantages personnels. Le ministère souhaite que ce guide soit une source d'information supplémentaire qui permette de mieux faire connaître le cadre juridique en vigueur afin de prévenir plus efficacement la corruption. Le catalogue est actualisé régulièrement et ouvert aux suggestions.

[En savoir plus](#)

Belgique

L'exigence légale de bilinguisme des hauts fonctionnaires de l'administration publique, inscrite dans la loi depuis 2002, va dorénavant s'appliquer pleinement. C'est l'annonce faite par le secrétaire d'Etat à la Fonction publique du nouveau gouvernement, M. Bogaert, dont le parti (parti chrétien démocrate flamand CD&V) critique le faible niveau de néerlandais de certains membres du gouvernement et des cadres de la fonction publique. **Les cadres non bilingues vont perdre leur prime de management et il sera mis fin aux fonctions de leurs adjoints bilingues**, mis en place à titre provisoire par un décret de 2003.

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

Canada

La loi de modernisation de la fonction publique fédérale, adoptée en décembre 2003 et applicable aux 107 ministères et organismes fédéraux, **visait à transformer en profondeur la gestion des ressources humaines** : fusion des classifications, simplification des conventions collectives, révision du cadre des relations sociales, création d'une école de formation pour les agents fédéraux... **Un examen régulier de son application** a été prévu par le législateur. Dans ce cadre, un ultime rapport remis au Parlement vient d'être publié. Il conclut que la loi est effective mais souligne cependant **quelques lacunes suivies de recommandations** : simplification des structures en charge de la GRH (employeurs, instance garante des règles de recrutement, bureaux gestionnaires..) et renforcement de la coordination de ces acteurs ; dispositif de formation afin d'accompagner dans la durée le changement de culture ; évolution des SI.

[En savoir plus](#)

Etats-Unis

Les agences fédérales américaines sont de plus en plus nombreuses à proposer des **départs négociés** (« buyouts ») à leurs agents, soit en cours de carrière, soit de manière anticipée pour les agents proches de la retraite. Depuis le début de l'année, **le mouvement s'accélère**. Des initiatives de « buyouts » ont été annoncées par GSA (General Administration Services) pour 5% de ses effectifs, par IRS (Internal Revenue Service, les impôts) pour quelque 400 analystes, et par l'US Air Force qui a déjà réduit ses effectifs civils de 1054 agents de cette façon en 2011 et compte supprimer 4500 postes civils supplémentaires. Certaines agences comme l'IRS soulignent les difficultés à accomplir leurs missions du fait des réductions d'effectifs [<http://www.federaltimes.com/article/20120111/AGENCY01/201110303/>].

[En savoir plus](#)

Etats-Unis

Après avoir consacré une vingtaine d'années à l'**automatisation** et à la **dématérialisation** des procédures pour les **départs en retraite**, OPM (Office of Personnel Management), l'agence RH de la fonction publique fédérale, fait face à des **retards considérables** dans le traitement des dossiers. Pour réduire le stock des quelque 48 000 demandes actuellement en souffrance, l'agence vient de se résoudre à embaucher 76 agents et à payer des heures supplémentaires. L'objectif est de rattraper le retard et de ramener le traitement des dossiers de 156 jours actuellement à 60.

[En savoir plus](#)

Royaume-Uni

Le régime de pension des agents publics britanniques va être modifié dès le 1^{er} avril 2012 par une hausse sensible de leurs cotisations (+3,2 points). Les plus bas salaires (en dessous de 15000 £ annuels) en seront toutefois exemptés et ceux inférieurs à 21000 £ verront l'augmentation limitée à 0,6 points. **Des changements plus radicaux seront mis en œuvre à partir de 2015** : calcul des pensions sur la base des rétributions de l'ensemble de la carrière et non sur le salaire final ; report de l'âge de départ en retraite (actuellement entre 60 et

65 ans) à 66 puis 68 ans; ajustement annuel des pensions basé sur l'indice des prix à la consommation (et non plus de l'évolution des prix de détail, plus favorable).

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
--	--

Directrice de la Publication :	Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, Directrice générale
Rédacteur en chef :	Philippe MAZUEL, Directeur de la recherche
Coordinatrice de la publication :	Arlette HEURTAUX
Équipe de rédaction :	Martin CHAUDHURI, Marie-Thérèse DELEPLACE, Claire FARGEOT-BOLL, Arlette HEURTAUX
Réalisation et mise en Page :	IGPDE / Bureau de la Recherche
Publication mensuelle	ISSN 2105-0740